



## Argumentaire

### Sommaire

L'initiative en bref .....	2
1 <sup>re</sup> partie : objectif de l'initiative.....	3
2 <sup>e</sup> partie : mise en œuvre de l'initiative .....	7
Organisations soutenant l'initiative .....	13
Texte de l'initiative .....	14



## L'initiative en bref

**Les denrées alimentaires doivent être produites en accord avec l'environnement et le bien-être des animaux, et dans des conditions de travail équitables. C'est ce que veulent les consommatrices et consommateurs. L'initiative pour des aliments équitables encourage l'agriculture durable en Suisse. Elle fournit également à la Confédération des instruments pour améliorer la qualité des denrées alimentaires importées et veut favoriser les produits issus du commerce équitable et d'exploitations agricoles familiales.**

L'initiative pour des aliments équitables permet de proposer davantage de denrées de bonne qualité, produites dans le respect de l'environnement et des animaux et dans des conditions de travail équitables. Animaux, environnement et climat, consommateurs et agriculteurs : tous en profiteront.

Seule une agriculture respectueuse de l'environnement nous permettra de préserver les ressources naturelles. Actuellement en Suisse, près de la moitié des denrées alimentaires et fourragères est importée. Au lieu d'un libre-échange effréné, nous avons besoin d'une stratégie de qualité qui concerne également les importations. Le commerce agroalimentaire mondial ne doit pas se faire aux dépens de l'environnement, du bien-être animal ni de l'agriculture paysanne. Les consommateurs veulent manger en toute bonne conscience, indépendamment de la provenance, suisse ou étrangère, du contenu de leur assiette.

L'élevage conforme au bien-être animal jouit en Suisse d'un soutien important. Malgré tout, de plus en plus d'œufs et de viande importés issus d'un élevage industriel atterrissent dans nos assiettes – sans être clairement déclarés ! L'initiative améliore la transparence afin que les consommateurs puissent faire leur choix en étant correctement informés. Elle fait barrage aux denrées provenant de modes de production cruels envers les animaux.

Les agriculteurs doivent être rémunérés décemment pour leurs produits. L'initiative encourage la commercialisation de denrées issues de la production régionale. Loin d'être plus chères, celles-ci sont plus fraîches et plus saines. L'initiative lutte en outre contre le gaspillage alimentaire. Actuellement, un tiers de la nourriture finit à la poubelle, en raison notamment de normes absurdes (taille standard) ou de dates de péremption prématurées. Éviter le gaspillage alimentaire, c'est la meilleure des économies.

L'initiative se fonde sur des mesures et des instruments qui ont fait leurs preuves ; son but n'est pas de multiplier les réglementations, mais de les améliorer. Elle peut en outre être mise en œuvre sans violer nos engagements internationaux.

Pour une nourriture saine et équitable : votez OUI à l'initiative pour des aliments équitables !

## 1<sup>re</sup> partie : objectif de l'initiative

L'initiative pour des aliments équitables (ci-après, l'initiative) demande à la Confédération d'encourager l'offre en aliments sains et durables de manière plus ciblée. Elle veut renforcer une agriculture proche de la nature, respectueuse de l'environnement et des animaux, proposant des emplois dignes dans le cadre de relations commerciales équitables. En soutenant une nourriture régionale, écologique et de saison, l'initiative contribue très concrètement à la protection climatique et à la mise en œuvre de l'accord parisien sur le climat.

L'industrie agro-alimentaire suisse a fait d'importants progrès, gagnant ainsi la confiance des consommatrices et des consommateurs. Mais elle peut faire encore mieux. Une stratégie de qualité, sur la base de critères écologiques et sociaux, doit être instaurée pour les denrées alimentaires et fourragères issues du commerce international, afin que les efforts consentis en Suisse en matière de protection de l'environnement et des animaux ne soient pas anéantis par les importations bon marché des élevages industriels et des monocultures. Dans son agenda 2030, l'ONU a défini des objectifs mondiaux de développement durable. Il est temps de les réaliser pour la nourriture.

### Etat des lieux : importations bon marché de l'agro-industrie, source de problèmes sociaux et écologiques dans le monde et en Suisse

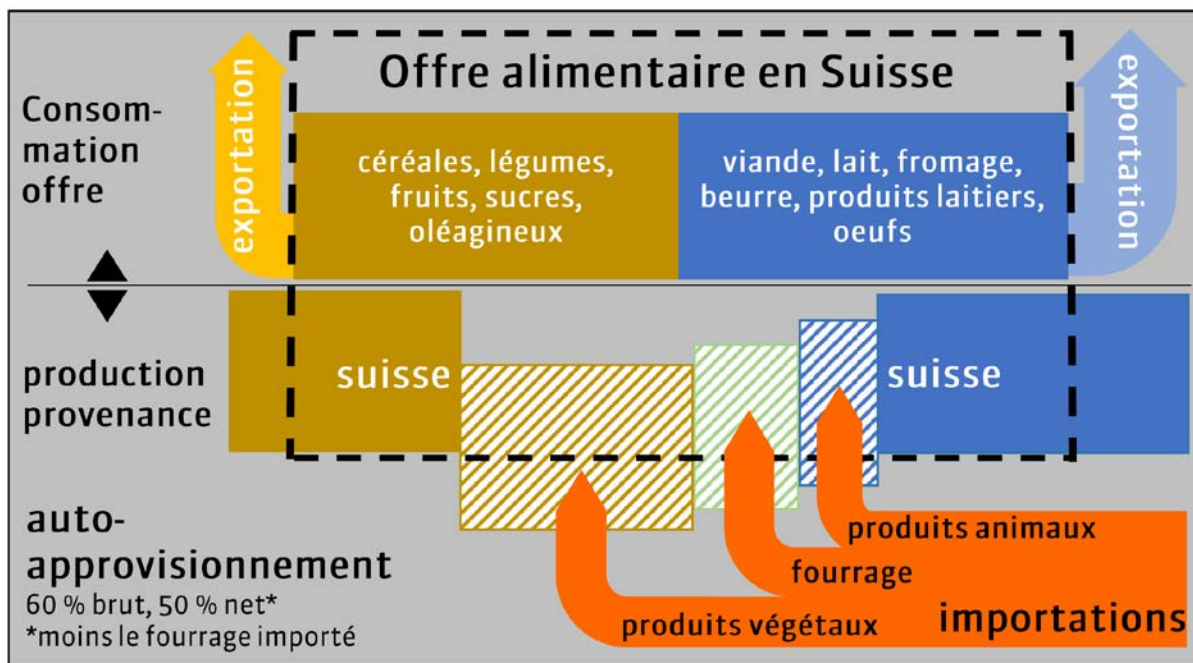
Une bonne moitié de la nourriture consommée en Suisse est de provenance indigène. L'autre moitié est importée : les produits végétaux y sont davantage représentés (quelque 60%) que les produits animaux. Ce phénomène est dû au climat et à la topographie suisses qui, dans de nombreuses régions, ne permettent de cultiver que du fourrage.

La majorité de la nourriture végétale importée en Suisse est issue de monocultures, pratiquées souvent sous verre ou plastique (UE, Amérique du Nord et du Sud, Asie du Sud-Est) et très polluantes. De nombreux pays tropicaux détruisent leurs forêts humides, afin d'en cultiver les terres pour l'exportation. De plus, les méthodes agro-industrielles utilisées rendent les sols infertiles et réduisent la biodiversité. Enfin, les conditions de travail et de vie des familles paysannes et du personnel agricole y sont souvent plus que précaires. Sans parler de l'expulsion fréquente de la petite paysannerie.

La Suisse assure davantage son approvisionnement en produits animaux : pour le lait et les produits laitiers, la Suisse exporte (fromage, poudre de lait) et importe (fromage, beurre). Pour la viande et les œufs, un quart est importé, dont une majeure partie est destinée à la transformation ou à la gastronomie. Dans les plus gros pays producteurs (UE, Brésil, Argentine), élevages industriels, volailles en batterie, longs transports, etc. sont très répandus.

Dans le marché globalisé, seul compte le prix (bas) : cela explique que la majeure partie de la nourriture importée est issue de l'agro-industrie. Les multinationales sont aux commandes et se montrent peu sensibles à l'environnement, au bien-être animal ou à la justice sociale. Les flux globalisés de marchandises sont régis par une compétition qui porte atteinte aux

ressources naturelles, menaçant ainsi la sécurité alimentaire de nombreuses populations à long terme.



*Près de la moitié de la nourriture consommée en Suisse est produite à l'étranger.*

La concurrence à prix cassé de l'agro-industrie globalisée a également un impact en Suisse : sous-enchères écologique et sociale battent en brèche les efforts vers davantage de durabilité dans le secteur agro-alimentaire. En effet, l'agriculture suisse ne réalise que partiellement ses objectifs environnementaux. Or, rendre la politique agricole plus écologique se heurte à une opposition accrue en raison notamment des importations bon marché. Une économie agro-alimentaire guidée uniquement par la sous-enchère ne peut qu'engendrer davantage d'exploitations industrielles, produisant de manière intensive et polluante. Il faut corriger le tir.

### **Objectif : renforcer la stratégie de qualité dans l'industrie alimentaire suisse**

Les objectifs de l'initiative rejoignent ceux de la stratégie qualité, lancée il y a quelques années par la Confédération et poursuivie de concert par l'industrie alimentaire et les milieux paysans. Cette stratégie affirme que consommatrices et consommateurs doivent pouvoir savourer leurs repas en toute bonne conscience. En signant la charte qualité, l'industrie agro-alimentaire suisse fait en sorte de produire une nourriture durable, respectueuse du bien-être animal, sans OGM et de qualité. La stratégie qualité repose sur des valeurs communes, telles que nature, saveur, sécurité et santé, authenticité et durabilité. L'amendement constitutionnel qu'apporte l'initiative étend cette stratégie à l'ensemble de l'offre alimentaire, y compris, donc, les importations.

Cette initiative poursuit également des stratégies en vue d'améliorer la durabilité de la nourriture produite en Suisse. Car la clientèle apprécie de plus en plus la qualité et la proximité et l'agriculture suisse doit être en mesure d'y répondre : il faut par conséquent étoffer les

instruments servant à promouvoir la nourriture régionale et produite de manière durable et lutter contre le gaspillage alimentaire. Car plus la chaîne commerciale entre la ferme et les ménages est courte, moins il y a de pertes dues au transport, à l'entreposage ou à la transformation. Les PME et l'agriculture paysanne profiteront de cette promotion des produits régionaux sobres en ressources (p.ex. boucheries, laiteries, boulangeries, moulins et pressoirs locaux).

### **Objectif : commerce équitable et production alimentaire respectant les animaux et l'environnement**

L'initiative mise sur un changement des mécanismes commerciaux dans le secteur alimentaire, au niveau de la production tant indigène qu'importée. Elle ne requiert aucune interdiction qui violerait les règles du commerce ou les accords internationaux, mais veut consolider une agriculture paysanne proche de la nature, le commerce équitable et les produits régionaux de saison. Pour y parvenir, elle s'appuie sur des mesures et instruments éprouvés, et entend donc améliorer les règles existantes sans en créer de nouvelles. Tous y gagnent : animaux, environnement et climat, consommatrices et consommateurs, paysannes et paysans.

#### **Encourager la durabilité des produits importés**

Des entreprises et des coopératives de commerce équitable, axé sur la durabilité et la justice sociale, existent déjà. L'initiative veut les renforcer et les généraliser en intensifiant la promotion de ce type de commerce. Concrètement, il s'agirait d'accorder un traitement privilégié aux importations de denrées issues d'une agriculture paysanne et d'une production écologique et respectueuse des animaux, en leur attribuant un avantage commercial. De plus, les dispositions d'importation peuvent être davantage couplées à des objectifs sociaux ou écologiques. De même, certains avantages commerciaux, comme des contingents d'importation partiellement taxés, devraient promouvoir une production durable et proche de la nature et non les produits agro-industriels, comme la viande de volaille chimiquement désinfectée issue d'élevages intensifs, les œufs de poules en batterie, la viande de veaux dopés aux hormones. Pour les fruits et légumes, les phases franches de douane peuvent d'abord bénéficier aux exploitations garantissant un salaire minimum et protégeant leur personnel des risques sanitaires dus aux pesticides. L'initiative demande en outre une importante amélioration au niveau de la déclaration. Les milieux politiques n'ont malheureusement jusqu'ici pas réussi à offrir aux consommatrices et consommateurs la possibilité de faire des choix en étant correctement informés. Les fournisseurs et fabricants ne sont aujourd'hui pas tenus de déclarer sur leurs produits transformés la provenance des ingrédients les plus importants ni le mode de production. L'initiative veut changer la donne.

#### **Mettre en œuvre la volonté populaire**

Le rapport sur l'agriculture mondiale, publié par l'ONU et la Banque mondiale, que la Suisse a également signé, constatait en 2008 déjà que les conditions du marché mondial des produits

agricoles ne servent pas à couvrir les besoins en nourriture saine et produite de manière durable.<sup>1</sup> L'initiative veut changer de cap.

L'initiative veut notamment contribuer à mettre en œuvre le contre-projet à l'initiative « Pour la sécurité alimentaire » de l'Union suisse des paysans. Celui-ci exige à l'art. 104a de la Constitution « une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources » et « des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire ». 78,7% de la population l'ont approuvé le 24 septembre 2017. Même l'économie a soutenu le contre-projet. Malgré cela, le Conseil fédéral continue à miser sur un libre-échange effréné et des accords aussi controversés que Mercosur, au détriment de la population, des animaux, de l'environnement et du climat.

### **Objectif : davantage de protection climatique, de biodiversité et d'agriculture paysanne**

L'agro-industrie, basée sur la monoculture et l'élevage de masse, consomme les deux tiers des ressources mondiales utilisées par l'agriculture – en terres, eau et pétrole, tout en ne produisant qu'un tiers de la nourriture. C'est pourquoi le rapport sur l'agriculture mondiale se montre très sceptique face à une industrialisation et à une monopolisation plus poussées dans l'agriculture. En effet, consolider la paysannerie offre un plus gros potentiel pour l'alimentation mondiale. Car la focalisation unilatérale sur des plantes à haut rendement, l'utilisation d'animaux de rente hyper-sélectionnés, d'OGM, de pesticides et engrais de synthèse dans l'agro-industrie a des conséquences désastreuses : sols lessivés, cours d'eau pollués, rejet énorme de CO<sub>2</sub>, dégradation de la biodiversité menacent à long terme la sécurité alimentaire. C'est le cas pour les régions d'agriculture intensive, défavorisées ou souffrant de famine.

Ces deux dernières décennies, l'agriculture suisse est devenue plus écologique. Cependant les objectifs environnementaux de la Confédération ne sont pas atteints dans tous les domaines. Il existe de grosses lacunes, notamment en matière de biodiversité : celle-ci est de plus en plus menacée lorsque l'agriculture est intensive ou le cheptel non adapté au fourrage produit localement. Alors que la diversité végétale, entomologique et animale est un prérequis essentiel à une terre agricole durablement fertile. La disparition des espèces est étroitement liée à la pollution des cours d'eau par les pesticides et les concentrations élevées en nutriments de trop d'engrais fermiers ou commerciaux. L'exploitation excessive du sol est facteur de réchauffement climatique, car seuls les sols riches en humus peuvent lier le CO<sub>2</sub> et en décharger ainsi l'atmosphère.

L'initiative met en œuvre les recommandations des climatologues et agronomes renommés, permettant ainsi de combler plus rapidement les lacunes écologiques actuelles. Elle promeut une production écologique et ménageant les ressources, en lui accordant un avantage

---

<sup>1</sup> Agriculture at a crossroads. Findings und recommendations for future farming. IAASTD (International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development) Report  
Résumé en français : Rapport sur l'agriculture mondiale de l'IAASTD (Évaluation Internationale des Connaissances, des Sciences et des Technologies Agricoles pour le Développement).

commercial. Et renforce par là-même l'agriculture paysanne, tout en améliorant le bilan climatique du transport et de l'entreposage. La Suisse connaîtra un élan écologique supplémentaire, si la concurrence des produits importés s'améliore du point de vue de la durabilité et de la qualité. De même, il est urgent de rendre l'industrie agro-alimentaire suisse climat-compatible et sobre en ressources.

## 2<sup>e</sup> partie : mise en œuvre de l'initiative

### Principe

L'initiative pour des aliments équitables charge la Confédération de définir des dispositions en matière de production et de transformation alimentaires, axées sur la qualité, la sécurité, le respect de l'environnement, des ressources et du bien-être animal ainsi que sur des emplois équitables (alinéa 1). Elle concrétise ainsi des objectifs et principes généraux, tout en permettant de varier les prescriptions en fonction du lieu de production, puisque les conditions en Suisse et à l'étranger diffèrent. Par conséquent, elle n'exige pas d'imposer les normes suisses aux importations. Elle demande que les aliments – suisses ou étrangers – soient produits de manière plus durable, ceci en conformité avec les accords commerciaux internationaux en vigueur. Et lorsque ces derniers seront développés ou d'autres élaborés, il s'agira de négocier des critères de durabilité et de les mettre en place.

### Environnement : définition de directives environnementales

La Suisse connaît déjà un tel système, dont les bases sont définies par les « Objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA) » de la Confédération. Les mesures d'encouragement sont graduelles :

- les interventions étatiques au profit de l'agriculture (promotion des ventes, soutien du revenu, aides à l'investissement) se limitent aux exploitations paysannes cultivant le sol (Const. art. 104) ;
- les paiements directs requièrent des prestations écologiques (loi sur l'agriculture), qui exigent de respecter la législation sur la protection de l'environnement, des eaux et des animaux, applicable à l'agriculture ainsi qu'une bonne pratique agricole ;
- certaines mesures (agriculture bio, culture extensive, pâturage, étable à stabulation libre, etc.) ainsi que les systèmes de production particulièrement respectueux de l'environnement et des animaux reçoivent des contributions fédérales spécifiques, le tout étant défini au niveau des ordonnances et officiellement contrôlé ;
- Bio Suisse et IP-Suisse définissent des normes de gestion et d'élevage de droit privé, reconnues par la Confédération et comprenant un système de contrôle.

L'alinéa 2 de l'initiative requiert que les importations soient également soumises à certains critères de durabilité afin d'en améliorer la qualité écologique et sociale : à savoir que les réglementations en vigueur (droits de douane, protection sanitaire, etc.) soient complétées

d'exigences écologiques conformément aux accords internationaux.<sup>2</sup> L'initiative renforcera ainsi la qualité de la concurrence sans discriminer les produits importés, permettant de respecter une des règles centrales de l'OMC. Le marché deviendra plus équitable pour les aliments issus d'une production durable et la sous-enchère n'entravera pas une évolution plus écologique de la production indigène.

Lors de la mise en œuvre des exigences posées aux importations, l'alinéa 2 distingue entre les aliments d'une part et les denrées alimentaires composées très transformées et fourragères d'autre part. Pour ces derniers ainsi que pour le fourrage, les objectifs de l'alinéa 1 servent uniquement d'horizon à atteindre.

### **Meilleure protection du climat**

La mondialisation du commerce et la centralisation accrue de la transformation font parcourir aux produits agricoles et aux aliments des distances toujours plus grandes. On trouve sur nos étals : ciboulette du Proche-Orient, ail de Chine, pomme de Nouvelle-Zélande ou asperge du Chili. Les porcs sont exportés en Italie pour la fabrication de spécialité, les pommes de terre transportées hors de nos frontières pour être lavées. Outre le transport, le stockage réfrigéré des produits frais ou finis consomme de l'énergie, détériorant au passage le bilan écologique et climatique de l'alimentation.

L'initiative améliore la préservation du climat et contribue donc sensiblement à réaliser l'accord de Paris sur le climat auquel la Suisse a adhéré. Son alinéa 3 exige de la Confédération de réduire l'impact négatif de l'entreposage et du transport sur le climat. La culture saisonnière et régionale joue ici un rôle central. L'encouragement de l'alimentation régionale et de saison, cité à l'alinéa 4, est donc essentiel pour atteindre cet objectif. Car les transports sont plus courts et la production saisonnière d'aliments difficilement conservables est celle qui consomme le moins de ressources. Enfin, soutenir les aliments issus d'une production ménageant l'environnement et les ressources et leur offrir un traitement préférentiel dans le commerce international sont favorables au climat.

---

<sup>2</sup> Une telle réglementation existe déjà au sujet des agrocarburants, qui bénéficient d'allègements fiscaux lorsqu'ils répondent à des critères écologiques et sociaux : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/info-specialistes/biocarburants.html>



## Bilans écologiques : comparaison complexe des produits indigènes et importés

Des aliments tropicaux tels que café, cacao, de nombreuses sortes de thé, fruits & légumes exotiques ne peuvent être cultivés sous nos latitudes. Ils ne sont donc pas en concurrence directe avec nos produits et leur indice de durabilité ne peut être comparé à une production indigène. Il en va autrement des plantes qui sont soit importées soit cultivées sous serre. Par exemple : tomate et concombre. Une comparaison des éco-bilans est pertinente pour savoir lesquels sont le plus durables. Une comparaison qui englobe production, transport et entreposage.

Le transport consomme moins de ressources que la construction et le chauffage des serres ou l'exploitation d'entrepôts réfrigérés au Suisse. Il faut noter toutefois que le résultat dépend largement de la méthode et de l'état des données. Un exemple : la Chaire de conception de systèmes écologiques de l'EPFZ a calculé que les pommes importées de Nouvelle-Zélande avaient moins d'impact environnemental que les pommes de conservation indigènes. L'entreposage industriel en Suisse de l'équivalent d'un conteneur de fruits pollue davantage l'environnement que les 20'000 km de transport maritime de la Nouvelle-Zélande en Suisse. Cependant, cette affirmation n'est valable que quelques semaines en été, lorsque les pommes suisses sont entreposées pendant 6 mois et que les fruits zélandais à peine récoltés sont embarqués. Si l'on considère l'approvisionnement annuel, les fruits importés doivent également être entreposés et le bilan penche en faveur des fruits suisses.

Autre point d'interrogation : l'impact environnemental n'est qu'un aspect de la durabilité. La durabilité économique et sociale est tout aussi importante. On attend de la recherche appliquée qu'elle conçoive des modèles comparatifs crédibles, tenant compte de toutes les dimensions de la durabilité. C'est la condition sine qua none pour instaurer une étiquette climatique, à l'instar de l'étiquette énergétique des appareils électriques. Ou pour conclure des conventions de réduction de CO<sub>2</sub> avec le commerce de détail. Reposant sur des principes corrects, ces deux mesures peuvent réellement protéger le climat.

### Renforcer l'agriculture paysanne et durable

A première vue, il peut paraître meilleur marché de produire la nourriture sans tenir compte de la durabilité. Mais cette option a un prix que paient la population actuelle et les générations futures, les animaux, l'environnement et le climat. Par ailleurs, les aliments régionaux et de saison, produits de manière durable par des familles paysannes ou des petites entreprises du monde entier sont exposés à une concurrence déloyale.

Le rapport sur l'agriculture mondiale, publié en 2008 par l'ONU et la Banque mondiale, met fin au mythe de la supériorité de l'agro-industrie. Il recommande d'encourager une agriculture paysanne proche de la nature pour lutter contre la faim et la pénurie alimentaire. Il se base sur le constat qu'une économie traditionnelle, mixte, diversifiée consomme beaucoup moins de ressources pour produire des aliments que les monocultures industrielles. A partir de 5 unités d'intrant, les exploitations paysannes produisent p.ex. 100 unités alimentaires, tandis que

l'agro-industrie a besoin de 300 unités d'intrant pour le même résultat.<sup>3</sup> L'agriculture paysanne est donc une chance unique pour améliorer les fondements de l'alimentation mondiale et un prérequis important pour un approvisionnement alimentaire écologique et durable. C'est pourquoi l'initiative consolide les exploitations paysannes cultivant le sol (al. 2).

Protection et promotion de l'agriculture paysanne sont déjà inscrites dans la Constitution fédérale (art. 104). L'initiative entend redoubler d'efforts au niveau des importations, afin de protéger et d'encourager une agriculture paysanne durable dans les pays produisant les importations suisses.

### **Davantage de nourriture de la région et de saison**

Une nourriture régionale, écologique et de saison, est fraîche, naturelle et saine. Par ailleurs, une transformation locale aux trajets courts est plus écologique. Boucheries, laiteries, boulangeries, moulins ou pressoirs fabriquent des spécialités. Diversifiant encore plus l'offre, ils renforcent les circuits économiques régionaux, la valeur ajoutée restant ici.

L'alinéa 4, lettre d charge la Confédération de stimuler la production et la transformation régionales d'aliments de saison, au moyen de différents instruments : p.ex. incitations financières, conventions pour proposer plus d'aliments régionaux et de saison dans l'assortiment ou de les étiqueter plus clairement. Certains d'entre eux sont déjà utilisés avec succès. L'initiative donne à la Confédération la possibilité de soutenir ces efforts ou de rendre contraignantes les conventions d'objectifs entre producteurs, entreprises de transformation et commerce de détail.

### **Conditions de travail équitables dans l'agriculture**

L'agriculture suisse repose sur des exploitations familiales. En 2016, 154'000 personnes y travaillaient, dont 120'000 étaient membres de la famille. Sur les 34'000 employés externes, 20'000 hommes et femmes venaient de l'étranger. En général, les gros producteurs de légumes ont davantage de personnel – parfois jusqu'à 100 personnes. Salaires minimums et prescriptions d'hébergement pour le personnel saisonnier sont en vigueur. La précarité des conditions de travail est donc quantitativement limitée en Suisse. Les salaires, inférieurs en comparaison suisse, sont notamment dus à la situation générale de l'agriculture. De plus, le personnel agricole est moins syndiqué que d'autres branches. Les organisations agricoles cantonales sont chargées de surveiller les dispositions contractuelles. Enfin, les exploitations ayant du personnel n'ont droit aux paiements directs que si la moitié au moins sont membres de la famille ou sous contrat de travail ordinaire.

La situation est différente dans la plupart des régions d'où la Suisse importe sa nourriture. Les conditions de travail du personnel agricole sont on ne peut plus précaires en maints endroits. Les conditions légales ou demandées par les syndicats sont difficiles à imposer et à vérifier. La Suisse est coresponsable des conditions de travail régnant dans la production des aliments

<sup>3</sup> Perez-Vitoria, Silvia (2007): Bauern für die Zukunft. Auf dem Weg zu einer globalen Bewegung, S. 119.

importés. Les organisations commerciales équitables dont le label est certifié assument cette responsabilité. Leur volume commercial (café, cacao, fruits exotiques) ne cesse de croître et atteint un demi-milliard de francs par an.

L'équité des conditions de travail dans la production alimentaire ne se pose pas que dans les pays en développement. Même en Europe, des dizaines de milliers de personnes travaillent dans des plantations de fruits et légumes dans des conditions indignes : horaires à rallonge, absence de protection face aux produits chimiques et donc aux risques sanitaires, souvent sans contrat de travail valide, ni protection en cas d'accident ou de maladie. Un quart des importations suisses de légumes proviennent p.ex. du Sud de l'Espagne,<sup>4</sup> où on a érigé de gigantesques plantations sous serre, dans lesquelles les migrant-e-s de l'Afrique du Nord ou de l'Europe de l'Est travaillent en tant que journalier. Dans la seule province d'Almería, les serres couvrent une surface de 36'000 hectares – quatre fois le lac de Zurich : les conditions de travail sont précaires, les salaires minimaux ne sont pas respectés, et le personnel n'a même pas de sanitaire à disposition.<sup>5</sup> On en a parlé dans les journaux, mais il en faut plus pour changer les conditions.



*El Ejido – une mer de plastique : synonyme de précarité<sup>6</sup>*

Les conditions de travail sont parfois particulièrement abusives dans l'industrie alimentaire. Les multinationales ne cessent notamment d'être discréditées car elles produisent sur le dos d'une main d'œuvre corvéable à merci. Ainsi, du dernier scandale politique en Allemagne : dans de gros abattoirs, des personnes d'Europe de l'Est dépècent les animaux à la chaîne, par équipe pouvant travailler jusqu'à 14 heures et pour un salaire horaire de 4 euro, largement inférieur au salaire minimum allemand.<sup>7</sup>

<sup>4</sup> Les quantités varient considérablement d'une année à l'autre, mais ne sont jamais inférieures à un cinquième. Source : OFS.

<sup>5</sup> Derichsweiler, Cornelia: Das «Plastic- Meer» von Almería, NZZ-Online vom 15.5.2013 ; Gemüse aus Spanien: Hungerlöhne für Pflücker, SRF, 07.03.2018.

<sup>6</sup> Photo : Freedom\_wanted/stock.adobe.com.

<sup>7</sup> Grossarth, Jan: Das billige Fleisch hat einen Preis. Arbeitsbedingungen auf Schlachthöfen. FaZ Online, 15.04.2013.

L'initiative offre à la Confédération des instruments pour soutenir une production alimentaire garantissant des conditions de travail équitables d'un bout à l'autre de la chaîne. Les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) servent ici de référence.<sup>8</sup>

Équitable signifie en Suisse que des paysannes et paysans indépendants aient un revenu comparable au reste de la population de leur région, comme le prévoit l'article 5 de la loi sur l'agriculture. Un principe qui n'est le plus souvent pas respecté, malgré les paiements directs. La concurrence des importations bon marché de l'agro-industrie et le pouvoir qu'a la clientèle sur le marché font pression sur les prix au producteur de lait, de céréales, de fruits et légumes, qui ne peuvent plus couvrir les coûts de production. Ceci est également dû au niveau salarial et aux coûts élevés en Suisse. Même des salaires corrects à l'étranger ne vont pas éliminer cette différence de prix. Cependant, encourager l'équité salariale pour les importations est un levier important pour améliorer la situation de l'agriculture en Suisse et dans le monde.

Il est en outre important que les pays en développement puissent également exporter de la nourriture transformée vers le Nord. Si la nourriture non travaillée jouit de tarifs douaniers réduits, voire en est exempte, la nourriture travaillée en provenance de pays en développement est fortement taxée. Les femmes des pays les plus pauvres profiteraient de meilleures conditions d'exportation. Pour que le commerce équitable fonctionne, les milieux paysans doivent acquérir des aptitudes et un savoir permettant de produire pour l'exportation la nourriture dont ils n'ont pas besoin eux-mêmes. Il faut donc que la Suisse s'engage dans la coopération au développement.

### Stopper le gaspillage alimentaire

Selon une étude du WWF Suisse,<sup>9</sup> seuls deux tiers de toute la nourriture récoltée en Suisse ou importée est réellement consommée. Le dernier tiers est trié dans l'agriculture ou la transformation, éliminé lors de la préparation en cuisine ou jeté en cas d'excédents. Le gaspillage alimentaire regroupe l'ensemble des pertes. Dans le meilleur des cas, il s'agit de ce que l'être humain ne mange pas et sert à nourrir les animaux ou est composté. Dans le pire des cas, c'est incinéré. Plus la consommation est proche de la production, et donc plus la chaîne alimentaire est courte, plus il est facile d'éviter les pertes.

L'organisation Foodwaste.ch distingue entre les pertes inévitables (p.ex. lors de la préparation de la nourriture) et les évitables (p.ex. restes), dont la responsabilité incombe à hauteur de 50% aux ménages suisses. Selon des analyses régulières de sacs de poubelle, 50 kg sont jetés par personne et par année, soit au niveau national, une montagne de nourriture d'un demi-million de tonnes et l'équivalent de 2 à 3 milliards de francs à l'achat. Il n'existe pas de chiffres précis, mais on évalue que les pertes lors de la transformation, entre la récolte et la

<sup>8</sup> L'OIT est une agence onusienne qui établit des normes internationales reposant sur les 4 principes : la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. A cet effet, l'OIT établit des conventions contraignantes et émet des recommandations à l'intention de ses Etats membres.

<sup>9</sup> Almeida, João und Beretta, Claudio (2012): Lebensmittelverluste in der Schweiz – Ausmass und Handlungsoptionen, résumé en français: <https://www.rts.ch/info/suisse/4140473-le-principal-responsable-du-gaspillage-alimentaire-est-le-consommateur.html>

vente, en raison de la fluctuation des récoltes, de l'entreposage et de la date de péremption, atteignent le même volume.

A eux seuls, ces chiffres représentent un potentiel énorme pour amortir la cherté des aliments produits de manière durable. Et l'environnement ne s'en portera que mieux : moins on jette, moins on doit produire, transporter, réfrigérer et emballer. Résultat : on économise des ressources et rejette moins de gaz à effet de serre.

L'initiative charge la Confédération de prendre des mesures pour endiguer le gaspillage des denrées alimentaires (al. 4, lit. e), alors que jusqu'à présent, celle-ci n'avait qu'une stratégie d'approvisionnement. En recevant le mandat de lutter contre le gaspillage alimentaire, la Confédération complète sa stratégie. Ici aussi, comme pour l'initiative dans son ensemble, pas besoin de contraintes ni d'une bureaucratie envahissante pour la mise en œuvre. Au contraire : des prescriptions normatives inutiles comme la standardisation des fruits et légumes (grandeur, forme, couleur) peuvent être abolies.

Quant aux déchets inévitables, le système actuel de tri peut être étendu afin d'alimenter à bon escient le recyclage des déchets verts. L'initiative pour des aliments équitables donne à la Confédération le moyen et les instruments pour sensibiliser la population à la question alimentaire : en achetant à bon escient et en gaspillant moins de nourriture, on ménage nos ressources et notre porte-monnaie. Notre nourriture gagne en importance, sans bourse délier.

## Organisations soutenant l'initiative



Liste complète, régulièrement mise à jour :

[www.aliments-equitables.ch/soutiens/#\\_organisations](http://www.aliments-equitables.ch/soutiens/#_organisations)

## Texte de l'initiative

### Initiative populaire fédérale 'Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)'

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 104a Denrées alimentaires

<sup>1</sup> La Confédération renforce l'offre de denrées alimentaires sûres, de bonne qualité et produites dans le respect de l'environnement, des ressources et des animaux, ainsi que dans des conditions de travail équitables. Elle fixe les exigences applicables à la production et à la transformation.

<sup>2</sup> Elle fait en sorte que les produits agricoles importés utilisés comme denrées alimentaires répondent en règle générale au moins aux exigences de l'al. 1 ; elle vise à atteindre cet objectif pour les denrées alimentaires ayant un degré de transformation plus élevé, les denrées alimentaires composées et les aliments pour animaux. Elle privilégie les produits importés issus du commerce équitable et d'exploitations paysannes cultivant le sol.

<sup>3</sup> Elle veille à la réduction des incidences négatives du transport et de l'entreposage des denrées alimentaires et des aliments pour animaux sur l'environnement et le climat.

<sup>4</sup> Ses compétences et ses tâches sont notamment les suivantes :

- a elle légifère sur la mise sur le marché des denrées alimentaires et des aliments pour animaux ainsi que sur la déclaration de leurs modes de production et de transformation ;
- b elle peut réglementer l'attribution de contingents tarifaires et moduler les droits à l'importation ;
- c elle peut conclure des conventions d'objectifs contraignantes avec le secteur des denrées alimentaires, notamment avec les importateurs et le commerce de détail ;
- d elle encourage la transformation et la commercialisation de denrées alimentaires issues de la production régionale et saisonnière ;
- e elle prend des mesures pour endiguer le gaspillage des denrées alimentaires.

<sup>5</sup> Le Conseil fédéral fixe des objectifs à moyen et à long termes et rend compte régulièrement de l'état de leur réalisation. Si ces objectifs ne sont pas atteints, il prend des mesures supplémentaires ou renforce celles qui ont été prises.

Art. 197, ch. 12

12. Disposition transitoire ad art. 104a (Denrées alimentaires)

Si aucune loi d'application n'entre en vigueur dans les trois ans après l'acceptation de l'art. 104a par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution par voie d'ordonnance.